



HAL
open science

Sommaire du Supplément au Protocole du temple des ancêtres royaux [REDACTED] (K2-2197) et de son Appendice [REDACTED] (K2-5210)

Daeyeol Kim

► **To cite this version:**

Daeyeol Kim. Sommaire du Supplément au Protocole du temple des ancêtres royaux [REDACTED] (K2-2197) et de son Appendice [REDACTED] (K2-5210). [REDACTED]([REDACTED]) III ([REDACTED] 45), 2014, 978-89-7105-983-8 94910. <halshs-01246002>

HAL Id: halshs-01246002

<https://shs.hal.science/halshs-01246002v1>

Submitted on 17 Dec 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Copyright - All rights reserved

Sommaire du *Supplément au Protocole du temple des ancêtres royaux (K2-2197)* et de son *Appendice (K2-5210)*

Le présent recueil de documents est un fac-similé du *Jongmyo euigwe songnog* 宗廟儀軌續錄, ou *Supplément au Protocole du temple des ancêtres royaux (K2-2197, un volume)* (*Supplément* ci-après) et du *Jongmyo euigwe byeollog* 宗廟儀軌別錄, ou *Appendice au Protocole du temple des ancêtres royaux (K2-5210)* (*Appendice* ci-après). Depuis la première compilation du *Protocole du temple des ancêtres royaux* en 1706 (32^{ème} année du règne de Sugjong), sept compléments furent édités. Le présent volume correspond au quatrième complément. Le premier fut rédigé en 1741 (17^{ème} année du règne de Yeongjo), le deuxième en 1770 (46^{ème} année du règne de Yeongjo) et le troisième en 1785 (9^{ème} année du règne de Jeongjo).

Le *Supplément* et l'*Appendice*, qui traitent l'ensemble des événements et des cas produits entre 1785 (9^{ème} année du règne de Jeongjo) et 1793 (17^{ème} année du règne de Jeongjo) concernant le Jongmyo 宗廟, le Temple des ancêtres royaux (ci-après, le Temple royal), furent édités en même temps. Selon la « Présentation de l'édition » du *Supplément*, de l'ensemble des rubriques qui sont au nombre de vingt-deux, les onze se conforment à la liste des *Suppléments* existants et les autres onze sont les rubriques nouvellement ajoutées dont les trois sont enregistrés dans l'*Appendice*. Les dix-neuf rubriques incluses dans le *Supplément* sont les suivantes : *jeon-al* 展謁 (Recueillement devant la tombe), *chinje* 親祭 (Offrandes présentées par le roi), *chaegbo bongsim* 冊寶奉審 (Observation des inscriptions et des sceaux), *ihwanan* 移還安 (Retour au lieu de repos), *goyu* 告由 (Annonce au temple royal des nouvelles importantes de l'État), *jehyang chanpum* 祭享饌品 (Plats servis aux rites d'offrande), *jegi* 祭器 (Ustensiles utilisés lors des rites de sacrifice), *chig-yu* 飭諭 (Instructions royales), *geumchig* 禁飭 (Interdictions et reproches), *jeongsig* 定式 (Règles et modèles), *sugae* 修改 (Réparations du temple), *surim* 樹林 (Entretien de la végétation), *mullo* 門路 (Portes et chemins), *agjang sueui* 樂章收議 (Discussions sur parties de musique), *jegwan* 祭官 (Fonctionnaires officiants), *myosa* 廟司 (Fonctionnaires appartenant au Jongmyo), *gungwiryong* 宮闈令 (Eunuque portier), *bujang* 部將 (Sous-garde des portes), *subog* 守僕 (Appariteurs et gardiens). Parmi elles, *ihwanan*, *jehyang chanpum*, *surim*, *mullo*, *jegwan*, *myosa*, *gungwiryong*, *bujang* sont les nouvelles qui n'apparaissent pas dans les *Suppléments* précédents.

Contrairement à l'explication de la « Présentation de l'édition », l'*Appendice* contient cinq

rubriques suivantes : *chinje*, *goyu*, *jeongsa* 停祀 (Arrêt du rite d'offrande), *bogsaeg sueui* 服色收議 (Discussions sur habits), *barin gwamyo euijeol* 發軔過廟儀節 (Protocoles pour passage du corbillard devant le Temple lors du convoi funèbre). Cependant, hormi *chinje* et *goyu* qui figurent aussi dans le *Supplément*, il y a trois rubriques. Parmi cinq rubriques de l'*Appendice*, *chinje* porte sur le règne de Yeongjo et tout le reste se rapporte au rite funéraire (*sangnye* 喪禮) pour le prince héritier Munhyo 文孝世子 (1782-1786).

Le contenu du *Supplément* peut être regroupé en quatre catégories. La première traite des rites principaux célébrés au Temple royal et comprend les rubriques suivantes : *jeon-al*, *chinje*, *chaegbo bongsim*, *ihwanan* et *goyu*. En particulier, les rubriques *jeon-al*, *chinje*, *chaegbo bongsim* sont relatives au déplacement du roi au Temple royal et partant leur importance est à remarquer. Jeongjo a effectué *jeon-al* au Temple royal dix-huit fois entre 1786 (10^{ème} année de son règne) et 1793 (17^{ème} année de son règne). Hors *jeon-al* régulier au printemps et en automne, il est allé fréquemment au Temple royal le jour précédant les rites d'offrande pour observer ustensiles rituels et sacrifices. De même, son contrôle de *sinsil* (la chambre des esprits) et de *chaegbo* correspond à un cas particulier.

La deuxième catégorie porte sur les règles et les modèles concernant le Temple royal : *jehyang chanpum*, *jegi*, *chig-yu*, *geumchig*, *jeongsig*, *agjang sueui*. Dans la rubrique *jehyang chanpum* est inséré *Eojeong taesang gwagwa haejeo dosig* 御定太常菓醢菹圖式 (Illustrations sur pâtisseries, fruits, saumure de poisson et légumes du Conseil des sacrifices établis par l'ordre du roi) qui contient l'image de l'échantillon en laiton à mesurer la tranche de viande séchée utilisée au rite d'offrande et le protocole à suivre lors de remplacement des plats par les produits saisonniers. La rubrique *chigyu* rassemble les requêtes que le roi a formulées en personne concernant la gestion du Temple royal et les rites d'offrandes. La rubrique *geumchik* rapporte les ordres prohibitifs établis en vue de prévenir à l'usurpation de l'espace de Temple royal par les gens. Il était interdit de construire un bâtiment provisoire qui loge les agents des bureaux à l'intérieur du temple. Le passage des gens était aussi interdit afin de protéger le bas de la montagne qui correspond au « dragon bleu ». Les règles inscrites dans la rubrique *jeongsig* révèlent l'effort pour effectuer et gérer avec du respect les rites d'offrande au Temple royal en simplifiant la procédure de rites d'offrande et contrôlant les officiants et les appariteurs.

Dans la troisième catégorie à laquelle correspondent les rubriques *sugae*, *surim* et *mullo*, on trouve les articles concernant la réparation, la coupe d'herbe et l'abattage d'arbre effectués dans le cadre de gestion des bâtiments et de l'espace du Temple royal. *Mullo* désigne porte et chemins situés au nord du Temple permettant de communiquer avec le palais Changdeog 昌德宮. Cette porte a été aménagée pour faciliter le passage du palais Changdeog au Temple royal lors du rite sacrificiel Sangmang 朔望祭. Suivant ce règlement

traditionnel, Jeongjo visitait le Temple le jour précédant le rite sacrificiel Sangmang pour procéder en personne au rite consistant à observer les ustensiles rituels et les sacrifices.

Les informations relatives à des fonctionnaires et des employés subalternes qui accomplissent leurs tâches au Temple se trouvent dans les rubriques *jegwan*, *myosa*, *gungwiryong*, *bujang* et *subog*, qui correspondent à la quatrième et dernière catégorie. *Jegwan* et *gungwiryong* désignent respectivement les fonctionnaires et les eunuques appelés à exécuter les rites d'offrande. *Jegwan* devaient non seulement accomplir le rôle de servir la coupe à vin tripode mais aussi réceptionner l'encens et le texte de prière et observer la préparation soigneuse et rigoureuse des plats d'offrande. *Gungwiryong* est l'eunuque qui remplit le rôle de sortir et remettre la tablette ancestrale réginale dans la boîte de la tablette ancestrale. *Myosa* désigne les fonctionnaires comme *jigjang* (gardien en chef), *bongsa* (copiste), *bubongsa* (vice-copiste) appartenant à Jongmyoseo (Bureau du Temple royal). *Bujang* est *sumun bujang* (sous-garde des portes) qui surveille la porte du Temple royal. Les *subok* exécutent les tâches telles que nettoyage du Temple royal, entretien des ustensiles et des meubles, assistance au rite. Dans chaque rubrique sont consignés bien et mal que ces fonctionnaires sont susceptibles de commettre ainsi que sanction et récompense correspondantes.

Les rubriques *chinje* et *goyu* apparaissent dans l'*Appendice* aussi bien que dans le *Supplément* mais leur contenu est différent. Dans la première sont enregistrées les dates auxquelles Yeongjo a en personne effectué au Temple royal un rite d'offrande ou une observation des ustensiles sacrificiels. Dans la seconde sont consignés le fait d'avoir appris au Temple royal le décès du prince héritier Munhyo en 1786 (10^e année du règne de Jeongjo) ainsi que le propos concernant l'arrêt provisoire du rite d'offrande durant le deuil pour le prince héritier Munhyo, les habits que les officiants doivent porter, les protocoles à respecter lors du passage du corbillard devant le Temple pendant le départ du convoi funèbre, etc.

Ces *Supplément* et *Appendice* se révèlent comme sources très importantes pour éclaircir la situation du Temple royal et l'évolution des rites d'offrande et de leur gestion durant le règne de Jeongjo. A l'époque, le pavillon principal du Temple était déjà un immense panthéon accueillant quatorze rois précédents. On peut lire y aisément les efforts de l'époque pour réaménager les rites d'offrande ainsi devenus énormes et maintenir l'autorité du Temple à travers le contrôle des officiants et des fonctionnaires. Grace à ces informations on pourra mettre en lumière le procès concret et la structure d'administration du cérémonial de l'Etat de Joseon.

Traduction en français : KIM Daeyeol (Maître de Conférences à l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales, Paris)

